

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale du SPUQO tenue

Le jeudi 11 avril 2013, de 12 h 21 à 13 h 52

Grande salle du pavillon Taché (Gatineau) et local J-1209 (Saint-Jérôme)

Et

Le mercredi 22 mai 2013, de 12 h 16 à 13 h 19

Local D-0443/0445 (Gatineau) et local J-1209 (Saint-Jérôme)

Ont signé la feuille de présence le 11 avril 2013 :

ALLILI, Mohand Saïd	KORWIN-PAWLOWSKI, Michael L.
APRIL, Johanne	LABELLE, André E.
AZONDÉKON, Sébastien	LABERGE, Martin
BAAZIZ, Nadia	LAFONTAINE, Lizanne
BEAUCHAMP, Guy	LAKHSSASSI, Ahmed
BEJAOUI, Ali	LALIBERTÉ, Michèle
BELLEMARE, Guy	LANARIS, Catherine
BERGERON, Julie	LEDUC BROWNE, Paul
BOIVIN, Louise	LEFRANÇOIS, David
BRIAND, Louise	LEROUX, Mylène
CALMÈS, Christian	LORENZETTI, François
CÔTÉ, Isabel	MAJOR, Francine
DAIGNEAULT, Ginette	MOREAU, André C.
DANKOVA, Natalia	NORMAND, Claude L.
DELLA FAILLE, Dimitri	PÉRODEAU, Guilhème
DELAGRANGE, Sylvain	PETERS, Martine
DEMERS, Stéphanie	PHARAND, Joanne
DÉRY, Chantal	RIEL, Jessica
EL GUEMHIOUI, Karim	ROBERT, Marie
ÉMERY-BRUNEAU, Judith	ROBITAILLE, Martin
FARID, Georges	SAINT-PIERRE, Chantal
FONTAINE, Sylvie	SÉGUIN, Monique
FORGET, Hélène	SINCLAIR, Francine
GAUTHIER, Mario	STRATFORD, Madeleine
GOSSELIN, Éric	TREMBLAY, Jean-François
GUZIN LUKIC, Nada	YELLE, Martin
JACQUES, Claudine	ZAREMBA, Marek B.
KASSI, Bernadette	

1) Ouverture de l'assemblée

Le Conseil exécutif (CX) constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 21.

2) Désignation d'une présidence d'assemblée

Le CX propose Martin Robitaille comme président d'assemblée. Martin Laberge appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Mise en candidature pour l'élection d'officiers

L'avis d'élections a été envoyé aux membres par courriel le 18 mars 2013 par le président d'élections Mario Gauthier. Quatre postes sont à combler : 2^e vice-président et trois postes de conseillères ou conseillers.

Le président d'élections annonce les candidatures reçues pour les différents postes ouverts :

- poste de 2^e vice-président : Dimitri della Faille;
- poste de conseiller (mandat de deux ans) : Ilham Benyahia;
- poste de conseiller (mandat d'un an) : Guy Bellemare;
- poste de conseiller (mandat de deux ans) : Bernadette Kassi.

Le président d'élections demande aux candidats de se présenter brièvement. La candidate Ilham Benyahia étant absente, le président d'élections lit la présentation écrite qu'elle lui a transmise. Les présentations terminées, le président d'élection demande si d'autres membres désirent poser leur candidature à l'un des postes. Aucune candidature additionnelle n'est présentée; le président d'élection déclare close la période de mise en candidature.

4) Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente le projet d'ordre du jour.

- 1) Ouverture d'assemblée
- 2) Désignation d'une présidence d'assemblée
- 3) Mise en candidature pour l'élection d'officiers
- 4) Adoption de l'ordre du jour
- 5) Procès-verbal de l'assemblée des 16 janvier et 6 février 2013
 - a. Approbation
 - b. Suivis
- 6) Désignation de scrutateurs
- 7) Élections d'officiers

- 8) Information sur les griefs et litiges
- 9) Processus de désignation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
- 10) Désignation des représentants des professeurs au Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
- 11) Modification des statuts et règlements du SPUQO – Création d'un conseil syndical
- 12) Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur
- 13) Proposition soins dentaires
- 14) Budget 2013-2014
- 15) Programmation des assemblées générales pour l'année 2013-2014
- 16) Date de la prochaine assemblée
- 17) Varia
- 18) Clôture de la séance

Le président d'assemblée demande aux membres s'ils veulent ajouter un point à l'ordre du jour. Louise Briand propose d'ajouter le point 13 « Appui aux professeures et professeurs de l'UQAC ». L'assemblée accepte.

Le président d'assemblée lit le nouvel ordre du jour comme suit :

- 1) Ouverture d'assemblée
- 2) Désignation d'une présidence d'assemblée
- 3) Mise en candidature pour l'élection d'officiers
- 4) Adoption de l'ordre du jour
- 5) Procès-verbal de l'assemblée des 16 janvier et 6 février 2013
 - a. Approbation
 - b. Suivis
- 6) Désignation de scrutateurs
- 7) Élections d'officiers
- 8) Information sur les griefs et litiges
- 9) Processus de désignation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)
- 10) Désignation des représentants des professeurs au Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
- 11) Modification des statuts et règlements du SPUQO – Création d'un conseil syndical
- 12) Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur
- 13) Appui aux professeures et professeurs de l'UQAC
- 14) Proposition soins dentaires
- 15) Budget 2013-2014
- 16) Programmation des assemblées générales pour l'année 2013-2014
- 17) Date de la prochaine assemblée
- 18) Varia
- 19) Clôture de la séance

Proposeur : Paul Leduc Browne
Appuyeur : Mylène Leroux
Adopté à l'unanimité

5) Procès-verbal de l'assemblée des 16 janvier et 6 février 2013

a) Approbation

Une membre demande quelle est la logique d'identification des personnes dans le procès-verbal puisque le nom des personnes qui interviennent n'est pas toujours indiqué. La présidente répond qu'il a été convenu d'identifier nommément les officiers du SPUQO, les membres de comités, ainsi que les proposeurs et appuyeurs des différentes propositions seulement. Cette décision visait à simplifier la rédaction du procès-verbal. L'assemblée adhère à cette convention.

Le président d'assemblée demande si des membres ont des corrections à apporter au procès-verbal. Une membre signale quelques coquilles.

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée des 16 janvier et 6 février 2013, tel que modifié.

Proposeur : Francine Sinclair
Appuyeur : Marie Robert
Adopté à l'unanimité

b) Suivis

Budget de l'UQO : l'intersyndicale a tenté, une fois de plus, de rencontrer le comité du Conseil d'administration (CA), afin de discuter des compressions budgétaires. Louise Briand rappelle que l'intersyndicale avait déjà sollicité une rencontre et n'avait obtenu aucune réponse du CA. A la deuxième demande, la présidente du conseil d'administration a référé l'intersyndicale au comité de relations de travail (CRT) de chacun des groupes d'employés.

Sommet sur l'enseignement supérieur : le Sommet s'est tenu les 25 et 26 février 2013. Le gouvernement y a annoncé une indexation des frais de scolarité. Même si cette décision n'était pas souhaitée par les syndicats, le Sommet a tout de même produit certains résultats intéressants dont la création de chantiers qui permettront de poursuivre la discussion sur la gouvernance et le financement des universités notamment. Louise Briand est membre de deux équipes de travail de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) pour la préparation d'un mémoire sur la loi-cadre et sur le financement.

6) Désignation de scrutateurs

Le CX propose comme scrutateurs Sylvain Delagrangé, André E. Labelle, David Lefrançois, François Lorenzetti et Nabil Messabia. Le président d'assemblée demande un proposeur et un appuieur pour ces nominations.

Proposeur : Sylvie Fontaine
Appuieur : Paul Leduc Browne
Adopté à l'unanimité

7) Élections d'officiers

Le président d'élections informe l'assemblée que des bulletins de couleurs différentes seront utilisés pour chacun des candidats. Il signale aux membres qu'ils doivent inscrire sur le bulletin de vote la mention « favorable » (oui) ou « défavorable » (non) pour chacun des scrutins.

Poste de conseiller (mandat d'un an)

Favorable (oui) : 51
Défavorable (non) : 5
Abstention : 0
Guy Bellemare est élu à la majorité.

Poste de 2^e vice-président

Favorable (oui) : 55
Défavorable (non) : 5
Abstention : 1
Dimitri della Faille est élu à la majorité.

Conseiller ou conseillère (mandat de deux ans)

Favorable (oui) : 56
Défavorable (non) : 0
Abstention : 1
Bernadette Kassi est élue à l'unanimité.

Conseiller ou conseillère (mandat de deux ans)

Favorable (oui) : 35
Défavorable (non) : 14
Abstention : 8
Ilham Benyahia est élue à la majorité.

Le président d'élection déclare les élections terminées.

8) Information sur les griefs et litiges

- Les audiences des 4 griefs (2 griefs individuels et 2 griefs collectifs) entourant les événements d'avril 2012 se poursuivent.
- Grief individuel :
Congé sabbatique : un professeur s'est vu refuser un congé sabbatique par la direction parce qu'une résolution valide (respect du quorum) de l'assemblée départementale n'a pas été transmise à temps. Le grief a été référé à l'arbitrage.
- Griefs collectifs :
 - Grief « Tolérance zéro » : grief visant l'inaction de la direction à la suite de menaces de mort faites par un étudiant à l'automne 2012. La direction s'est engagée à rédiger et à déposer un projet de protocole d'urgence.
 - Griefs « Règlement sur l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication », « Intrusion dans les postes de travail » et « Caméras de surveillance » : le règlement en vigueur permet à la direction de fouiller dans les courriels, fichiers électroniques, postes de travail, etc. de tous les utilisateurs des ressources informatiques. A l'issue d'une première journée d'arbitrage, le SPUQO propose des modifications au règlement.
 - Un membre demande plus de précisions sur le grief relatif aux intrusions. Louise Briand informe que les bacs de recyclage ont été vidés, que certains courriels ont été ouverts et des objets ont été déplacés dans les bureaux de la présidente, de la 1^{ère} vice-présidente et du secrétariat du SPUQO.
 - Grief « Exclusion de professeurs aux séances du CA : ce grief a été révisé puisque le secrétaire général n'est pas le seul à tenter d'exclure des professeurs des séances du conseil d'administration. L'arbitrage se poursuit.
 - Grief sur les courriels du recteur : grief déposé à la suite des événements du printemps 2012 alors que certains professeurs n'avaient pas reçu des courriels du recteur concernant des mesures de sécurité dans les pavillons de l'UQO. La direction a soutenu que la technologie était infaillible et qu'il était impossible que les courriels n'aient pas été livrés à tous les professeurs, mais le phénomène s'est produit à nouveau au printemps 2013 (premier concours pour combler le poste de VRER). L'arbitrage se poursuit.
 - Grief du doyen des études : ce grief concerne les pouvoirs du doyen des études vs ceux des directions de modules. Les négociations se poursuivent afin d'arriver à un règlement.
 - Grief patronal concernant l'annonce des postes de professeurs par le SPUQO : ce grief a été référé à l'arbitrage.
 - Plainte d'un professeur contre le SPUQO (Commission des relations de travail) : un professeur se dit lésé après que le Syndicat eut refusé de déposer un grief. La plainte sera entendue en février 2014.

- Autres enjeux et préoccupations, en discussion avec la direction :
 - création d'un comité aviseur au Service des technologies de l'information (STI) pour que les professeurs puissent participer aux développements informatiques;
 - grille de remboursement des frais de déplacement et de subsistance;
 - le remboursement des frais de déplacement pour les professeurs appartenant à des départements déployés sur deux sites de l'UQO;
 - contenu du dossier d'évaluation;
 - partage des tâches entre les directions de module et les adjoints modulaires.

9) Processus de désignation du VRER

Catherine Lanaris informe l'assemblée que plusieurs membres ont exprimé leurs inquiétudes face à l'utilisation de bulletins de couleurs différentes lors du processus de consultation puisque cela cause un problème de confidentialité.

Les officiers du SPUQO ont demandé de confier le dépouillement des bulletins de vote à une tierce partie. Cette demande n'a pas reçu un accueil favorable.

Des membres du SPUQO ont soulevé d'autres enjeux, comme par exemple un retard dans l'émission des bulletins. Le SPUQO sera en discussion avec la DGA sur ce sujet.

10) Représentants des professeurs au Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Louise Briand informe les membres que la Commission des études a voté en faveur de la création d'un Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, mais que le mode de désignation des représentants des professeurs diffère de celui d'autres syndicats. Le conseil exécutif propose donc de corriger la situation.

Résolution sur le Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

ATTENDU les travaux du groupe de travail sur le plagiat et la fraude à l'UQO;

ATTENDU les recommandations du groupe de travail, notamment la formation d'un comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat;

ATTENDU que la désignation des représentants des étudiantes et étudiants et des personnes chargées de cours visant à former ce comité passent par les assemblées générales de ces associations et qu'elles sont entérinées par la commission des études;

ATTENDU la demande de certains professeurs et professeurs siégeant à la commission des études pour que la désignation de ses représentants à ce comité passe par l'assemblée générale du SPUQO;

ATTENDU que la direction a reconnu qu'il était possible de permettre à chaque groupe de désigner ses représentants, sans toutefois vouloir l'inscrire formellement dans les procédures de nomination;

ATTENDU la volonté du décanat des études d'avoir une représentation sur les deux sites de travail (Gatineau et Saint-Jérôme);

ATTENDU la volonté du décanat « qu'il y ait une représentation de personnes aptes à apporter une expertise touchant les défis aux différents cycles d'études »;

ATTENDU l'importance de nommer des personnes qui possèdent également une expertise relatives aux différents enjeux en lien avec l'intégrité intellectuelle et le plagiat;

Il est résolu que l'assemblée générale :

DÉSIGNE Martine Peters et André C. Moreau à titre de membres du Comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat.

Proposeur : Conseil exécutif

Appuyeur : Sylvie Fontaine

Adopté à l'unanimité

Un membre constate que le quorum n'est plus assuré. Le président d'assemblée demande de suspendre les discussions et de reprendre la rencontre à une date ultérieure.

Levée de la séance du 11 avril 2013 :

Francine Sinclair, appuyée par Martin Laberge, propose la levée de la séance à 13 h 52.

Ont signé la feuille de présence le 22 mai 2013 :

ADI, Kamel	LAKHSSASSI, Ahmed
ANWANDTER CUELLAR, Nathalia	LALIBERTÉ, Arlène
APRIL, Johanne	LALIBERTÉ, Michèle
AZONDÉKON, Sébastien	LANARIS, Catherine
BAAZIZ, Nadia	LEFRANÇOIS, David
BELLEMARE, Guy	LEROUX, Mylène
BENYAHIA, Ilham	LOGRIPPO, Luigi
BOIVIN, Louise	MAJOR, Francine
BOUCHARD, Stéphane	MARCHAND, Marie
BOYER, Jean-Claude	MARTIN, Thibault
BRIAND, Louise	MESSABIA, Nabil
CADIEUX, Alain	MOREAU, André C.
CALMÈS, Christian	NORMAND, Claude L.
COLLOMBAT, Thomas	PAGÉ, Geneviève
COUTU, Sylvain	PHILION, Ruth
DANKOVA, Natalia	ROBERT, Marie
DEMERS, Stéphanie	ROBITAILLE, Martin
FARID, Georges	SALVAS, Marie-Claude
FOISY, Dominic	SÉGUIN, Monique
FONTAINE, Sylvie	SINCLAIR, Francine
FORGET, Hélène	STRATFORD, Madeleine
GAUTHIER, Mario	TALBI, Larbi
GOUIAA, Raef	THIBAUT, Sylvie
GOULET, Marie-Josée	TREMBLAY, Jean-François
GREENMAN, Paul S.	TURCOTTE, Sandrine
KASSI, Bernadette	YOBÉ, Valérie
KOPLYAY, Michel T.	
KORWIN-PAWLOWSKI, Michael L.	

Le président d'assemblée annonce l'ouverture de l'assemblée à 12 h 16 et fait la lecture des points à l'ordre du jour qui restent à traiter.

- 11) Modification des statuts et règlements du SPUQO – Création d'un conseil syndical
- 12) Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur
- 13) Appui aux professeures et professeurs de l'UQAC
- 14) Proposition soins dentaires
- 15) Budget 2013-2014
- 16) Programmation des assemblées générales pour l'année 2013-2014
- 17) Date de la prochaine assemblée
- 18) Varia
- 19) Clôture de la séance

11) Modification des statuts et règlements – création d'un Conseil syndical

Louise Briand présente le comité chargé du projet de modification des *Statuts et règlements* en vue de la création d'un Conseil syndical : Thomas Collombat, Bernadette Kassi et David Lefrançois.

Bernadette Kassi rappelle que la création du Conseil syndical a fait l'objet d'une discussion préalable et qu'elle vise à assurer une meilleure représentation des membres du SPUQO.

Bernadette Kassi présente les modifications.

ARTICLE XIX : Mandat, composition et fonctionnement du Conseil syndical

A. MANDAT

1. Le Conseil syndical formule des recommandations au Conseil exécutif.
 - a. Le Conseil exécutif transmet à l'assemblée générale toute recommandation émise par le Conseil syndical.
 - b. Le Conseil exécutif fait un suivi, à chaque réunion du Conseil syndical, de toute recommandation émise par le Conseil syndical.
2. Le Conseil syndical est consulté par le Conseil exécutif sur toute résolution devant être soumise à l'assemblée générale.
3. Le Conseil syndical crée, au besoin, des comités thématiques ou de réflexion, afin d'étudier de façon plus approfondie tout sujet qu'il juge pertinent. Les membres de ces comités sont désignés par le Conseil syndical et ne sont redevables qu'à lui. Ces comités ne peuvent engager de dépenses non prévues au budget du Syndicat.
4. Le Conseil syndical désigne les remplaçants des membres démissionnaires et comble les postes vacants du Conseil exécutif selon les dispositions de l'article XVIII, 1.

B. COMPOSITION

1. Le Conseil syndical est composé des :
 - a. membres du Conseil exécutif;
 - b. délégués officiels des départements, distincts des membres du Conseil exécutif;
 - c. délégués fraternels des départements;
 - d. membres observateurs
2. Seuls les membres du Conseil exécutif et les délégués officiels des départements ont droit de vote au Conseil syndical. Les délégués fraternels des départements et les membres observateurs ont droit de parole sans droit de vote.
3. Chaque département désigne son ou ses délégués officiels au Conseil syndical suivant les dispositions suivantes :

- a. chaque département a droit à un délégué officiel;
 - b. tout département comptant 20 professeurs ou plus a droit à deux délégués officiels;
 - c. si un département a droit à deux délégués officiels et est présent sur les deux campus (Gatineau et Saint-Jérôme), ses délégués doivent provenir de deux campus différents;
 - d. si un département n'a droit qu'à un délégué officiel et est présent sur les deux campus (Gatineau et Saint-Jérôme), il a droit à un délégué fraternel devant nécessairement provenir du campus différent de celui du délégué officiel.
4. L'élection des délégués officiels et fraternels au Conseil syndical a lieu dans chaque département. Les noms des délégués élus sont transmis par le directeur du département au secrétariat du Syndicat au plus tard le 31 août de chaque année.
 5. Le mandat des délégués officiels et fraternels est d'un an, débutant le 1^{er} septembre de chaque année.
 6. Les membres du Conseil d'administration de l'UQO représentant les professeurs ont statut d'observateurs au Conseil syndical.
 7. Les membres de la Commission des études représentant les professeurs désignent en leur sein un représentant ayant statut d'observateur au Conseil syndical.

C. FONCTIONNEMENT

1. Les réunions du Conseil syndical sont convoquées par le secrétariat du Syndicat.
2. Le Conseil syndical se réunit au moins quatre fois par année et obligatoirement avant chaque assemblée générale statutaire.
3. Le Conseil syndical peut se réunir de façon extraordinaire :
 - a. à la demande du Conseil exécutif;
 - b. à la demande écrite de cinq membres votants du Conseil syndical. Le Conseil exécutif doit alors convoquer une réunion du Conseil syndical ayant lieu au plus tard sept jours après réception de cette demande.
4. Le quorum du Conseil syndical est de trente pour cent (30 %) de ses membres votants.
5. La présidence de chaque réunion du Conseil syndical est assumée par un président de séance que le Conseil syndical désigne.

6. Le code de procédures utilisé lors des réunions du Conseil syndical est le Code de procédures des assemblées délibérantes de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), annexé aux présents statuts et règlements.

Un membre demande si les mandats sont renouvelables et pourquoi ce mandat débute le 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} mai.

L'idée de permettre le renouvellement est retenue d'emblée. Bernadette Kassi répond que le comité de travail a sélectionné la date du 1^{er} septembre afin de permettre aux départements de choisir leurs délégués en aout i.e. une fois que les nouveaux professeurs sont entrés en fonction.

Un membre demande si les départements présents sur les deux sites doivent absolument être représentés par deux délégués ou s'il est possible pour un tel département de nommer un seul délégué. Bernadette Kassi affirme que les deux campus devront être représentés.

Un membre demande combien de membres au total comptera le Conseil syndical. Bernadette Kassi répond que le Conseil sera composé de 26 membres, dont 21 membres avec droit de vote (15 délégués officiels et 6 membres du CX).

Un membre estime que, même s'il est préférable d'avoir des représentants déployés sur les deux sites, il reste que les professeurs sont moins nombreux à Saint-Jérôme. Le membre désire que la nécessité d'avoir un délégué par campus soit perçue comme « souhaitable » plutôt qu'obligatoire dans les *Statuts et règlements*. Pour le CX, même si les professeurs de Saint-Jérôme sont moins nombreux, il demeure important de connaître leurs préoccupations.

Un autre membre croit que les 30 % pour le quorum semblent peu. Selon Bernadette Kassi, plus que 30 % risquerait de bloquer le fonctionnement du Conseil. David Lefrançois ajoute que c'est la norme pour les autres syndicats, comme à l'UQÀM.

Louise Briand suggère de donner le statut d'observateur au représentant du SPUQO au Comité sur la santé, la sécurité et la prévention (CSSP).

Le président d'assemblée rappelle que les points suivants seront ajoutés dans la proposition de modification des Statuts et règlements :

- Mandat des délégués : renouvelable deux fois
- Représentant des professeurs au CSSP : membre observateur au Conseil syndical.

Résolution sur le Conseil syndical et la modification des Statuts et règlements du SPUQO

ATTENDU la croissance importante du nombre de membres (209 en avril 2013) et le développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU le besoin ressenti par plusieurs membres de pouvoir échanger et débattre plus régulièrement entre la tenue des assemblées générales;

ATTENDU la nécessité, pour le SPUQO, de se munir d'une structure intermédiaire permettant non seulement une meilleure communication, bidirectionnelle, entre le Conseil exécutif et les membres, mais aussi une plus grande implication de ces derniers dans la gestion politique et administrative du Syndicat;

ATTENDU le rapport de recommandations du professeur Thomas Collombat sur la possibilité de doter le SPUQO d'un Conseil syndical;

ATTENDU l'avis favorable des membres de l'assemblée générale ordinaire des 16 janvier et 6 février quant à la possibilité de doter le SPUQO d'un Conseil syndical;

ATTENDU les travaux du Comité de révision des Statuts et règlements du SPUQO, composé d'une membre du Conseil exécutif et de deux professeurs, en vue de rédiger les articles relatifs au Conseil syndical du SPUQO;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est résolu que l'assemblée générale :

NOTE le SPUQO d'un Conseil syndical;

MODIFIE les Statuts et règlements du SPUQO de façon à intégrer les nouveaux articles relatifs au Conseil syndical (mandat, composition et fonctionnement) et à permettre les ajustements de tout autre article afférent, selon la proposition du Conseil exécutif annexée à la présente résolution.

Proposeur : Conseil exécutif

Appuyeur : Thomas Collombat

Adopté à l'unanimité

12) Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur

Guy Bellemare explique qu'il s'agit de former un comité pour faire un suivi étroit sur les retombées du Sommet. Les chantiers mis en œuvre dans la foulée du Sommet feront l'objet de projets de loi ou de modification de règlements et il est important que les membres soient bien informés sur ces enjeux. Le comité sera composé de quatre personnes qui prépareront, entre autres, des synthèses et des conférences au besoin. Le Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur se chargera de bien informer les membres sur les principaux enjeux afin de faciliter toute prise de position syndicale sur ces points.

Résolution sur la création du Comité d'information et d'animation sur l'avenir de l'enseignement supérieur

- ATTENDU les discussions entre les différents acteurs du système universitaire québécois et de la société québécoise en ce qui a trait à la mission et au fonctionnement des universités;
- ATTENDU le Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le gouvernement du Québec en février 2013;
- ATTENDU que le Sommet a constitué une étape importante, mais non définitive, des débats sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Québec;
- ATTENDU que divers chantiers (loi-cadre, conseil national des universités, formule de financement, offre de formation collégiale, aide financière) seront bientôt créés;
- ATTENDU l'importance pour les membres du SPUQO d'être informés des débats et d'y participer;
- ATTENDU les discussions en séance;

Il est résolu que l'assemblée générale :

CRÉE un comité d'information et d'animation sur l'enseignement supérieur dont le mandat serait :

- de documenter et de préparer des synthèses;
- d'animer des débats au sujet de l'avenir de l'enseignement supérieur;
- de diffuser ces informations et analyses auprès des professeurs et de la communauté universitaire et régionale, selon les cas, par divers moyens, dont le site web du SPUQO;
- d'inviter, lorsque jugé pertinent, les autres membres de la communauté universitaire et régionale, à participer aux activités publiques organisées par le comité (conférences, débats, etc.);
- de faire des recommandations au Conseil exécutif du SPUQO.

Ce comité sera composé de quatre personnes : un membre du Conseil exécutif du SPUQO et trois autres professeurs élus par l'assemblée générale pour un mandat d'un an.

Proposeur : Guy Bellemare
Appuyeur : André C. Moreau
Adopté à l'unanimité

Quatre professeurs se portent volontaires pour participer aux travaux du comité, soit Guy Bellemare, Christian Calmès, Stéphanie Demers et Sandrine Turcotte. **Tous sont élus à la majorité.**

13) Appui aux professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Dimitri della Faille explique que les professeurs de l'UQAC font face à des mesures draconiennes et unilatérales adoptées par la direction à savoir : le refus d'octroyer des congés de perfectionnement et des sabbatiques, l'élimination des dégagements de recherche et des ouvertures de postes pour 2014, la rationalisation du nombre de cours, la réduction de 300 000 \$ du FIRC et la réduction des dépenses pour le matériel et l'appareillage. Dimitri della Faille mentionne que trois griefs ont été déposés depuis le début de l'année, en plus des deux anciens griefs sur les compressions budgétaires.

Résolution d'appui au Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPPUQAC)

ATTENDU les mesures draconiennes et unilatérales adoptées par les hautes instances de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) dans la foulée des compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que ces mesures portent directement atteinte à la qualité de l'enseignement et de la recherche ;

ATTENDU que ces mesures vont clairement à l'encontre de plusieurs dispositions de la convention collective des collègues du SPPUQAC ;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉNONCE vivement les mesures imposées par la direction de l'UQAC ;

APPUIE sans réserve le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPPUQAC) dans ses démarches visant à s'opposer à ces mesures et à faire respecter sa convention collective.

Proposeur : Dimitri della Faille

Appuyeur : Dominic Foisy

Adopté à l'unanimité

14) Proposition de soins dentaires

Un cabinet de dentistes de Gatineau propose d'offrir des rabais sur ses services. Les membres qui sont intéressés à en savoir davantage sont invités à communiquer avec le professeur Martin Yelle.

15) Budget 2013-2014

Louise Briand présente la proposition budgétaire.

Un membre demande si le montant de 4 000 \$ prévu pour les réunions sera suffisant avec la création d'un Conseil syndical. Le montant alloué initialement aux réunions est majoré à 6 000 \$.

SPUQO

Budget

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2014

	Budget 2013-2014
Cotisations et droits d'entrée	220 000 \$
Charges d'exploitation	
Cotisations FQPPU	28 000 \$
Cotisations CIRAC	550 \$
Participation FQPPU	1 500 \$
Participation CIRAC	2 000 \$
Négociations/relations travail	2 000 \$
Frais juridiques	125 000 \$
Arbitrages	30 000 \$
Bureau et secrétariat	50 000 \$
Fournitures de bureau	2 000 \$
Télécommunications	2 400 \$
Frais bancaires	300 \$
Dons	4 500 \$
Bourses	3 000 \$
Publicité	300 \$
Assemblées générales	12 000 \$
Réunions (CX/CX/retraités/nouveaux professeurs)	6 000 \$
Honoraires professionnels	5 000 \$
Taxes et permis	250 \$
Comités spéciaux et dépenses diverses	5 000 \$
Activités - murale	2 500 \$
Communiqués de presse	<u>2 000 \$</u>
	284 300 \$
Excédent des charges sur les produits d'exploitation	64 300 \$
Revenus de placement	<u>10 000 \$</u>
Excédent des charges sur les produits d'exploitation	<u>54 300 \$</u>

Proposeur : Conseil exécutif

Appuyeur : Francine Sinclair

Adopté à l'unanimité

16) Programmation des assemblées pour l'année 2013-2014 et date de la prochaine assemblée

Louise Briand rappelle que deux assemblées générales ont dû être reprises en raison de perte de quorum. Elle signale que les assemblées peuvent durer jusqu'à quatre heures et qu'il est important pour les membres d'y participer jusqu'à la fin pour éviter les coûts et le surplus de travail qu'engendrent les reprises.

Pour permettre une meilleure planification, le CX propose les dates des deux assemblées statutaires pour l'année 2013-2014 : 25 septembre 2013 et 30 avril 2014.

17) Date de la prochaine assemblée

La date de la prochaine assemblée générale est le 25 septembre 2013.

18) Varia

Francine Sinclair lance une invitation aux membres pour une discussion, après la clôture de séance, sur les présentations faites à Saint-Jérôme par les deux candidats au poste de VRER en fin de matinée. Dimitri della Faille invite également les membres à continuer à envoyer leurs questions ou commentaires aux candidats dans le forum du site internet du SPUQO.

19) Clôture de la séance

Natalia Dankova propose la levée de la séance à 13 h 19.

Louise Briand, présidente du SPUQO

Jean-Philippe Scott, secrétaire d'assemblée